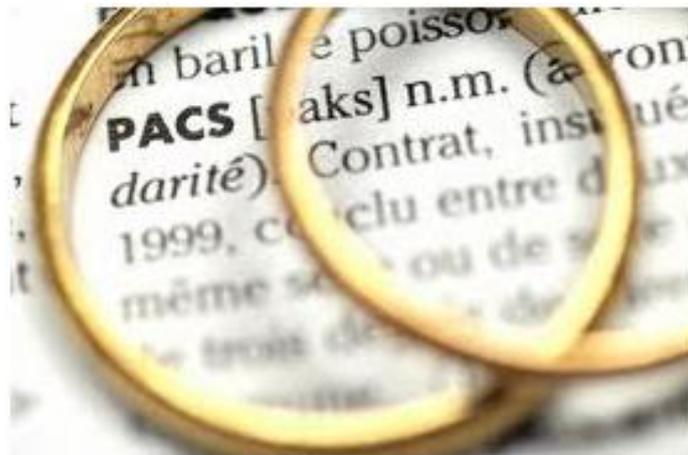




# DOSSIER PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ



VILLE DE LOUVECIENNES – 30, rue du Général Leclerc – 78430 LOUVECIENNES -  
[www.mairie-louveciennes.fr](http://www.mairie-louveciennes.fr) – [accueil@mairie-louveciennes.fr](mailto:accueil@mairie-louveciennes.fr)

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Le Pacs pourra être enregistré à Louveciennes si les futur(e)s partenaires y fixent leur résidence commune.

Le dépôt du dossier, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives, peut s'effectuer par voie postale, par téléservice sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ou au guichet de la mairie, sur rendez-vous en contactant l'adresse courriel suivante : [accueil@mairie-louveciennes.fr](mailto:accueil@mairie-louveciennes.fr)

L'enregistrement de la déclaration conjointe de PACS se fera ensuite uniquement **sur rendez-vous, et en présence des deux futur(es) partenaires.**

## PIÈCES À FOURNIR

### 1) **Formulaires Cerfa complétés du présent dossier :**

- Convention de Pacs ( formulaire Cerfa n° 15726\*02)
- Déclaration conjointe d'un Pacs et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire Cerfa n° 15725\*02)

### 2) **Pièces justificatives en original à fournir au service état civil :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque futur(e) partenaire : datée de moins de trois mois pour les actes français et de moins de six mois pour les actes étrangers, à la date du dépôt du dossier.  
*Les actes établis en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'Appel en France ou auprès du consulat concerné.*
- Une pièce d'identité en cours de validité, avec photo : carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour,... délivrée par une administration publique
- Si vous êtes divorcé(e) : Acte de naissance ou acte de mariage ou livret de famille, avec la mention de divorce.
- Si vous êtes veuf (ve) : Copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès ou copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux ou livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès.

⇒ Pour les ressortissants étrangers :

- Certificat de coutume
- Si vous êtes nés à l'étranger, un certificat de non-Pacs de moins de 3 mois, que vous pouvez demander au service central d'état civil à l'aide du formulaire Cerfa 12819\*05
- Si vous résidez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil (rc) et une attestation de non-inscription au répertoire civil annexe (rca) à demander au service central de l'état civil à Nantes.

DIVERS
--------

**Merci d'indiquer vos professions et le nombre d'enfants en commun :**

**Professions :**

- Partenaire 1 : Mr ou Mme : .....  
Profession : .....
- Partenaire 2 : Mr ou Mme : .....  
Profession : .....
  
- Nombre d'enfants en commun : .....

-----  
Une notice explicative complète est également disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)